

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 21 Janvier 2015

Salle de Réunion
Centre de Loisirs Sans Hébergement
Rue du Cros
Aubie et Espessas

Présents : 21

AYMAT Pascale, BASTIDE Jaques, BOBET Arnaud, BORRELLY Marie Claire, BRIDOUX-MICHEL Nadia, BRUN Jean Paul, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LOUBAT Sylvie, MANSUY Ludovic, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, PILARD Christophe, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain, NAULEAU Sophie (Suppléante de BOURSEAU Christiane)

Absents excusés 3 : **COURSEAUX Mickael, GRASSIAN Frédérique, RODRIGUEZ Nathalie**

Absents excusés ayant donné pouvoir 3 : **BIROLEAU Benjamin pouvoir à BASTIDE Jacques,, LAVAUD Véronique pouvoir à RAYNAL Vincent, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie.**

Secrétaire de séance : **TABONE Alain**

1- Procès-Verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

2- Délibération n°2015-01 : **Compte Administratif 2014 ZAC**

Après que M BRUN Jean Paul ait été désigné Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2014 du Budget ZAC dont la présentation est jointe.

M DUMAS, Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Pour: 21
Contre : 0
Abstention : 1 (BOBET)

3- Délibération n°2015-02 : COMPTE DE GESTION 2014 Budget Annexe ZAC

Monsieur Le Président expose,

Après que M CAPERA, Trésorier de la Communauté de Communes du Cubzaguais, ait présenté les opérations comptables et budgétaires de l'exercice 2014, et ait constaté la correspondance avec la comptabilité de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2014 du Budget ZAC

Pour: 22
Contre : 0
Abstention : 1 (BOBET)

4- Délibération n°2015-03: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2014 ZAC

Monsieur Le Président expose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat 2014 ZAC comme suit :

- **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice	Excédent : -----0.00
€	Déficit : -----
0.00 €	

Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent -----
0.00 €	Déficit : -----
(Ligne 002 du CA)	
0.00 €	

Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent-----
0.00 €	Déficit-----
(A2)	
0.00 €	

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section

d'investissement de l'exercice	Excédent : -----3 010 948.41€
	Déficit-----0 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 *****	Excédent
€	Déficit : -----1 103 670.55
Résultat comptable cumulé R001	Excédent : -----1 907 277.86
€	
D001	Déficit -----0
€	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	*****
Recettes d'investissement restant à réaliser	*****
Solde des restes à réaliser	*****
(B) Besoin (-) réel de financement	*****
Excédent (+) réel de financement	-----1 907 277.86 €

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement
Résultat excédentaire A1

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement (Recette budgétaire R1068)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R1068)	0€
SOUS TOTAL (R1068)	0.00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):
0.00 €

TOTAL A1----- : 0.00 €

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur
(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement
D002) :*****

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

fonctionnement		d'investissement	
Section de Dépenses	Recettes	Section Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : -----	D001 : -----	R001 : 1 907 277.86€ R1068 : -----

Pour: 22
Contre : 0
Abstention : 1 (BOBET)

5- Délibération n°2015-04 : Budget Primitif ZAC 2015

Monsieur Le Président expose,

Dans le cadre de l'opération de Zone d'Aménagement Concerté Parc d'Aquitaine, et conformément à la réglementation en vigueur, il a été décidé de créer un budget annexe. Le cycle de production et de commercialisation, se déroule sur plusieurs exercices, il a donc été décidé de gérer ce budget annexe avec une comptabilité de stocks.

Vu le débat d'orientations budgétaires,

Sur avis favorable du Bureau et de la commission n°2 Moyens Généraux, prospectives, mutualisations territoriales et politique de l'emploi et de la formation,

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer afin d'approuver le Budget Primitif Annexe de la ZAC Parc d'Aquitaine dans les conditions suivantes :

Le budget s'équilibre à 31 043 900.95 € :

Fonctionnement : 16 932 359.67€
Investissement : 14 111 541.28€

Pour une meilleure lisibilité et compréhension du document, les écritures réelles, qui donnent lieu à décaissement, figurent en gras dans la présentation qui suit.

1-Section de Fonctionnement

A-Dépenses : 16 932 359.67€

- **Chapitre 011 (écritures réelles nouvelles dépenses): 4 358 096.25€** qui se répartissent entre l'acquisition des terrains (1 000 000€), l'achat des études (révision du dossier de ZAC) (15 000€), la réalisation des travaux d'aménagement, maîtrise d'œuvre comprise (3 328 096.25 €), les honoraires d'avocat et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (15 000€).
- Chapitre 042 : 12 204 263.42 €. Il s'agit d'écritures d'ordres destinées d'une part à enregistrer l'annulation du stock initial de terrains aménagés de la fin d'exercice 2014 (8 966 643.42€), et d'autre part à constater la variation du stock de terrains suite aux ventes prévisionnelles (3 237 620€). Cette dernière écriture se retrouve en recette réelle au chapitre 70.
- Chapitre 043 : 185 000 € Il s'agit de l'incorporation dans les stocks des intérêts de la dette de l'année 2015.
- **Chapitre 66 (écritures réelles nouvelles dépenses) 185 000€** qui correspondent aux intérêts des emprunts.

B-Recettes : 16 932 359.67€

- Chapitre 002 : 0.00€ excédent reporté de l'exercice antérieur.
- Chapitre 042 : 13 509 739.67€ : écriture d'ordre qui s'équilibre avec une dépense d'investissement et qui sert à enregistrer la variation de stocks de terrains aménagés. Ainsi dans cette somme se cumulent le stock initial (fin 2014) avec certaines dépenses figurant au chapitre 011 de 2015 auxquelles s'ajoutent les charges financières de l'exercice. De fait, cela représente le coût de la ZAC à la fin de l'exercice 2015 si toutes les dépenses du chapitre 011 sont réalisées.
- Chapitre 043 : 185 000€ Il s'agit du transfert de charges financières.
- **Chapitre 70 (écritures réelles nouvelles recettes) : 3 237 620€** Il s'agit des cessions de terrain à VRB (second versement) et la SNCCV Aquitaine Alizées (deuxième lot). Celle du cinéma de proximité n'a pas été portée au budget compte tenu des délais administratifs liés aux autorisations, et en particulier celles commerciales. Cependant, en cours d'année les procédures en cours devraient être terminées, et en cas de purge et de réalisation de la vente les crédits correspondants pourront être portés au budget. Il en est de même pour les autres opérations en cours.
- **Chapitre 77 (écritures réelles nouvelles recettes) : 0.00€** Pour la première année, le budget annexe est autosuffisant. Il n'est pas nécessaire de prévoir une subvention du budget général vers le budget annexe.

2-Section d'Investissement

A-Dépenses : 14 111 541.28€

- Chapitre 040 : 13 509 739.67€ il s'agit d'une écriture d'ordre qui enregistre la variation de stocks produits. Elle s'équilibre avec une recette de la section de fonctionnement au chapitre 042. Ainsi dans cette somme se cumulent le stock initial (fin 2014) avec une partie des crédits figurant aux chapitres 011 et 66 de 2015.
- **Chapitre 16 (écritures réelles nouvelles dépenses): 601 801.61 €** Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

B-Recettes : 14 111 541.28€

- Chapitre 001: 1 907 277.86€ Il s'agit de l'excédent d'investissement reporté de l'année 2014.
- Chapitre 040 : 12 204 263.42 € écriture d'ordre qui s'équilibre avec une dépense de fonctionnement. Elle sert à annuler le stock initial.
- Chapitre 1641 : 0.00 € Compte tenu de l'excédent de 2014, et des ventes de terrains prévisionnelles 2015, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt.

Pour: 23

Contre : 0

Abstention : 1 (BOBET)

6- Délibération n°2015-05 : Budget Primitif Communauté de Communes du Cubzaguais 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'approuver le Budget Primitif 2015.

Préambule :

Conformément à la réglementation en vigueur, et considérant que le Compte Administratif 2014 n'a pas été approuvé, le budget primitif 2015 ne reprend pas les résultats de l'année 2014 ni les restes à réaliser. Il sera donc nécessaire avant le 30 juin 2015 de voter un budget supplémentaire qui permettra de reprendre les résultats et les restes à réaliser 2014. A cette date seront également connues les données relatives à la fiscalité, aux dotations de l'état et aux cotisations aux différents syndicats mixtes.

Par ailleurs, compte tenu des nouvelles contraintes pesant sur les finances publiques, ce projet de budget a été élaboré en étroite collaboration avec les chefs de services, afin de rationaliser et de rendre efficace les dépenses de fonctionnement des services tout en garantissant une continuité de leur qualité.

Ce budget primitif 2015 s'équilibre à 9 811 781.10€ qui se répartissent de la manière suivante :

- 9 072 085.90€ en section de fonctionnement.
- 739 695.20€ en section d'investissement.

La présentation fait apparaître un montant réalisé pour l'année 2014. Les opérations de fin d'année, et le compte administratif n'ayant pas été arrêtés définitivement, ces données ne sont que provisoires.

I SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1° Les dépenses : 9 072 085.90€

A Chapitre 011 : Charges à caractère général : 784 915.00€ (Budget 2014: 854 652.00€ Réalisé 2014: 688 172.31€)

Ce chapitre est en augmentation sur les postes suivants :

- L'achat de prestation de services pour la révision du SCOT, pour le transport des personnes à mobilité réduite, même si il est prévu une négociation avec le Conseil Général de la Gironde pour redéfinir les termes du partenariat comme cela a été étudié en commission n°3. Enfin il a été inscrits des crédits pour la mise en place d'une navette de bus desservant la ZAC Parc d'Aquitaine.
- L'achat de produits de traitement en raison de la fourniture des couches dans les accueils des jeunes enfants
- Le poste alimentation du fait de l'ouverture sur une année pleine du Centre de Loisirs de Saint André de Cubzac,
- les primes d'assurance,
- Les taxes foncières de la ZAC parc d'Aquitaine : il est proposé de les inscrire dans le budget général car dans le cadre de la nomenclature comptable de la ZAC ces taxes ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre du cycle de production ce qui entraîne, et de manière injustifiée un déficit de la section de fonctionnement qu'il n'est pas techniquement possible de résorber par les recettes propres de la ZAC.

En revanche d'autres postes ont été revus connaissent une évolution raisonnée :

- Les achats de prestations de service : Les sorties et prestations extérieures des services enfance jeunesse se poursuivent, mais elles seront plus ciblées dans le cadre d'un projet éducatif et pédagogique. Un temps de préparation a été dégagé pour les animateurs, afin de concevoir des animations en intra. Cette limitation des sorties permet de contenir à un niveau identique à 2014, les frais de transport malgré les navettes du mercredi.
- Les dépenses énergétiques sont stables malgré la prise en compte d'un nouveau bâtiment (local technique). Suite à la réalisation d'un audit par l'ALEC, les services sont en train de mettre en place un plan de gestion plus précis.
- Les dépenses de petits équipements sont en baisse.
- les dépenses de fête et cérémonie sont en diminution par une reconfiguration de la fête de la jeunesse qui fera plus appel aux compétences locales et notamment associatives.

B Chapitre 012 : Charges de personnel : 2 453 899.33€ (Budget 2014 : 2 378 400€ Réalisé 2014 : 2 306 557.18€) :

Ce chapitre est en augmentation par rapport au réalisé 2014 afin de tenir compte :

- De l'évolution statutaire de certains agents : il s'agit en particulier des avancements et des reclassements de toutes les catégories C et B à partir du 01 janvier 2015.
- Du fonctionnement sur 35 mercredis (au lieu de 4 mois en 2014) du CLSH de Saint André de Cubzac.
- La mise en place d'un crédit d'heures pour les animateurs des ALSH, afin de préparer les animations en interne.

En revanche, l'augmentation est contenue par les mesures suivantes :

- Un ajustement des personnels d'encadrement en centre de loisirs en fonction des nouvelles réglementations en vigueur et des fréquentations réelles. Les crédits budgétaires ont été inscrits suivant des fréquentations moyennes.
- L'ouverture de l'ALSH de Saint André de Cubzac uniquement les mercredis,
- La mise en place de regroupement des crèches sur des périodes de très faibles fréquentations notamment en période de vacances. Ce système a été testé à deux reprises en 2014 et a donné satisfaction à la fois aux familles et au personnel.

Afin de tenir compte des fréquentations réelles, et du nouveau mode de fonctionnement des ALSH un bilan sera effectué à l'issue de la période estivale, et il sera peut être nécessaire de réajuster les crédits budgétaires, afin de tenir compte des évolutions.

C Chapitre 014 : Atténuation de produits : 2 258 474€ (Budget 2014 : 2 259 224€ Réalisé 2013 : 2 258 474€) :

Ce chapitre enregistre l'attribution de compensation versée aux communes, ainsi que la dotation de solidarité communautaire. Cette dernière a été inscrite au même montant qu'en 2014. Le Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) a été inscrit au même montant qu'en 2014 soit 587 724€.

D Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 90 094.37€ (Budget 2014 : 0.00€ Réalisé 2014 : 0.00€).

E Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 361 357.65€ (Budget 2014 : 312 538.71€ Réalisé 2014 : 0€).

Ce chapitre constitue une partie de l'autofinancement de la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Cette ligne budgétaire est réalisée à l'issue de l'exercice après constatation du besoin de financement réel de la section d'investissement.

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, et compte tenu des marges de manœuvre de notre établissement il est proposé de financer la totalité du solde des investissements par un prélèvement sur la section de fonctionnement, sans recourir à l'emprunt.

F Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section : 165 157.55€ (Budget 2014 : 119 907.29€ Réalisé 2014 : 119 673.01€).

Pour ce qui concerne le Budget primitif 2015, ce chapitre enregistre uniquement les amortissements, qui se retrouvent également en recette de la section d'investissement et constituent une partie de l'autofinancement. Ce chapitre enregistrera en cours d'exercice des écritures d'ordre relatives à la cession de terrains sur le Parc Industriel et Commercial La Garosse (Cf. chapitre 024 en investissement), la réalisation sera donc supérieure à la prévision budgétaire.

G Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 935 450.00€ (Budget 2014 : 7 553 539.36€ Réalisé 2014 : 2 895 697.53€)

Ce chapitre tient compte des contributions financières de la CDC au SMICVAL, au Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde qui ne sont pas connues à ce jour, et au Syndicat Mixte Gironde Numérique qui a fait savoir qu'il n'y aurait pas d'augmentation. Concernant le SMICVAL, s'agissant d'une opération neutre pour le budget, un montant arrondi à 2 500 000€ a été inscrit. Par ailleurs, la Communauté de Communes prend en compte son adhésion et celles de ses communes membres aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte Gironde numérique.

Ce chapitre enregistre également les subventions versées aux associations, l'enveloppe globale a été diminuée de 10%, les premiers travaux de la commission en charge de ce dossier ont eu lieu le 14 janvier 2015. Ils devront être finalisés avant le vote du budget supplémentaire.

Ce chapitre enregistrerait précédemment le reversement des aides de la CAF aux communes, elles seront désormais versées directement, sans transiter par le budget de la CCC, conformément à la demande de cette dernière depuis de nombreuses années.

La principale diminution de ce chapitre provient de la non inscription en réserve de l'excédent cumulé, dans la mesure où le compte administratif n'a pas été voté au moment de l'adoption de ce BP.

H Chapitre 66 Charges financières : 8 000.00€ (Budget 2014 : 9 001.82€ Réalisé 2014 : 8 798.17€)

Ce chapitre enregistre les intérêts de la dette à régler à l'échéance.

I Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 14 738€ (Budget 2014 : 214 522.00€ Réalisé 2014 : 120 419.31€)

Ce chapitre tient compte du coût de l'aire d'accueil déléguée à AQUITANIS, ainsi que des subventions versées dans le cadre de l'OPAH.

2° les recettes : 9 072 085.90€

A Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 0.00€ (Budget 2014 : 4 606 320.18€ Réalisé 2014 : 4 606 320.18€).

Le compte administratif n'étant pas approuvé, le résultat de l'année 2014 sera reporté à l'occasion du Budget Supplémentaire.

B Chapitre 013 atténuations de charges : 46 100.00€ (Budget 2014 : 9 950€ Réalisé 2014 : 50 386.37€).

Ce chapitre tient compte des remboursements des assurances sur les personnels en congé maladie et maternité, et des remboursements des personnels en contrats aidés.

C Chapitre 70 : Produits des services : 479 600.00€ (Budget 2014 : 432 500€ Réalisé 2013 : 455 767.97€).

Ce chapitre enregistre la contribution financière des usagers aux services publics de la Communauté de Communes. Il est prévu une augmentation du fait du développement de certains services.

D Chapitre 73 : Impôts et taxes : 6 572 724.00€ (Budget 2014 : 6 405 033.00 € Réalisé 2014 : 6 519 400.04€).

Au jour de la conception du budget, les recettes fiscales ne sont pas connues. Le budget reprend donc les montants de 2014 auxquels une augmentation de 0.9% a été appliquée sur les taxes directes locales perçues par la CCC, conformément au débat d'orientations budgétaires.

La fiscalité ordures ménagères a été arrondie à 2 500 000€ au lieu de 2 418 000€ en 2014. Le FPIC a été légèrement augmenté car il continue à monter en puissance en 2015, mais on ne connaît pas à ce jour le montant exact.

E Chapitre 74 : Dotations et Participations : 1 972 312.90 (Budget 2014 : 2 201 262.00€ Réalisé 2014 : 2 113 177.82€ NON DEFINITIF).

Ce chapitre enregistre les aides financières de la CAF et de la MSA aux services enfance jeunesse. Elles augmenteront légèrement compte tenu du développement de certains services. Ce chapitre enregistre aussi les compensations fiscales versées par l'Etat, elles ont été inscrites au même niveau qu'en 2014. Il est tenu compte de la forte baisse attendue de la DGF.

F Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 0.00€ (Budget 2014 : 5.00€ Réalisé 2014 : 0.37€).

F Chapitre 77 : Recettes exceptionnelles : 1 350€ (Budget 2014 : 3 855€ Réalisé 2014 : 3 649.49€).

Cette ligne budgétaire a été simplement ouverte, dans l'hypothèse où il y aurait nécessité de passer des écritures.

II SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 739 695.20€

A Opération 2007004 : Parc Industriel et Commercial La Garosse

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
21 Immo corporelles 61 813.20€		61 813.20€	
		Total	
61 813.20€			

Recettes :

024.Produits de cession 213 180€		213 180€	
		Total	
213 180€			

Excédent de financement prévisionnel 151 366.80€

Cette opération enregistre la mise en place d'une nouvelle signalétique et la réfection complète de l'éclairage public. Les recettes correspondent à la cession des terrains Passage du Parc. La fin des travaux d'aménagements et de viabilisation de ces terrains seront inscrits au BS après le vote du CA et la constatation des restes à réaliser.

B Opération 2007003 : Maison de la Petite Enfance

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
21 Immo corporelles		900.00€	900.00€
		Total	900.00 €

Recettes :

Besoin de financement prévisionnel 900.00€

Il s'agit d'acquérir du mobilier adapté et ergonomique pour faciliter le travail du personnel.

C 2007005 Ecole de Musique Intercommunale

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
21 Immo corporelles 800.00€		800.00€	
		Total	
800.00€			

Besoin de financement prévisionnel 800.00€

Il s'agit d'achat d'instruments complémentaires, notamment pour le parc de prêt.

D 2009001 Centre de Loisirs et Micro-crèches de Aubie et Espessas :

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
21 Immo corporelles 17 000.00€		17 000.00€	
		Total	
17 000.00€			

Besoin de financement prévisionnel 17 000.00€

Ces dépenses concernent l'aménagement du jardin de la micro-crèche avec l'achat d'un jeu extérieur, ainsi que l'achat d'une structure de jeux pour le centre de loisirs.

E 2009002 Micro-crèches de Peujard:

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
--	-------------------	------------------	-------

21 Immo corporelles 300.00€	1 300.00€	1
--------------------------------	-----------	---

Total

1 300.00€

Besoin de financement prévisionnel 1 300.00€

Cette opération enregistre l'achat de mobilier à la fois pour un meilleur confort de travail du personnel et la sécurité des enfants.

F 2015001 Piscine:

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
23 Immo en cours 100 000.00€		100 000.00€	

Total

100

000.00€

Besoin de financement prévisionnel 100 000.00€

Cette opération a été ouverte pour initier les premiers travaux de conception. Il s'agira donc principalement de frais de Maîtrise d'œuvre.

G 2015002 Maison des Services Publics:

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
23 Immo en cours 100 000.00€		100 000.00€	

Total

100 000.00€

Besoin de financement prévisionnel 100 000.00€

Cette opération a été ouverte pour initier les premiers travaux de conception. Il s'agira donc principalement de frais de Maîtrise d'œuvre.

H 2015002 Centre de Loisirs de Saint Gervais:

Dépenses :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
21 Immo corporelles 150 000.00€		150 000.00€	

Total

150 000.00€

Contre : 0

Abstention : 4 (RAYNAL, LAVAUD, BOBET, PILARD)

7- Délibération n°2015-06 : Marché de fourniture d'électricité Adhésion au groupement de commande du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la Communauté de Communes du Cubzaguais a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que la CDC du Cubzaguais est adhérente au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fourniture et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats Départementaux d'Energies Aquitains (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA),

Considérant la disparition des tarifs réglementés de vente pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA au 1^{er} janvier 2016 imposée par la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) du 7 décembre 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à faire acte de candidature au marché d'électricité proposé par le groupement,
- d'autoriser les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Communauté de Communes du Cubzaguais est partie prenante,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de Communes du Cubzaguais est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Pour: 25

Contre : 0

Abstention : 0

8- Délibération n°2015-07 Avance sur subvention 2015 Office de Tourisme du Cubzaguais

L'Office de Tourisme du Cubzaguais a sollicité auprès de la Communauté de Communes par courrier électronique en date du 21 novembre 2014 un rendez-vous pour présenter une demande d'acompte sur subvention.

Par courrier électronique en date du 01 décembre 2014, l'Office de Tourisme a complété sa demande en fournissant le bilan des actions 2014, le compte rendu de l'assemblée générale, et les comptes financiers arrêtés à fin octobre.

Le bureau a reçu Madame La Présidente de l'Office de Tourisme du Cubzaguais le 17 décembre 2014. Il a donné un accord de principe favorable à l'attribution d'un acompte d'un montant de 50 000€ dans l'attente de la demande officielle de subvention 2015 que l'Office de Tourisme doit faire dans le courant du premier trimestre 2015.

Considérant que le montant définitif de la subvention sera arrêté dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption du Budget Supplémentaire 2015 de la CCC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'allouer une avance sur subvention de fonctionnement à l'office du tourisme du Cubzaguais 2015 d'un montant de 50 000€,
- De dire que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2015 chapitre 65.

M RAYNAL porteur du pouvoir de MME LAVAUD, ne prends part au vote au nom de MME LAVAUD.

Pour: 24

Contre : 0

Abstention : 0

9- Délibération n°2015-08 Création de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique

Vu le dispositif d'accès à l'emploi titulaire engagé par la Communauté de Communes du Cubzaguais en 2014,

Vu l'éligibilité de 3 agents en CDI au sein du service Ecole de Musique Intercommunale du Cubzaguais,

Vu la saisie du Comité Technique en date du 25 Juin 2014, concernant l'accès à l'emploi titulaires de ces agents,

Vu la convention en date du 04 Juillet 2014, signée avec le Centre de Gestion de la Gironde, pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle,

Vu l'arrêté en date du 24 Septembre 2014, pris par le Centre de Gestion de la Gironde, indiquant l'ouverture d'une session de sélections professionnelles pour l'accès au grade d'assistant d'enseignement artistique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique, en date du 29 Octobre 2014, concernant le rapport portant sur la situation des 3 agents de la Communauté de Communes du Cubzaguais, et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Vu le procès-verbal de la commission d'évaluation professionnelle en date du 09 Décembre 2014, listant les candidats aptes à être intégrés au grade d'assistant d'enseignement artistique, dont deux relevant de la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de créer de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à compter du 15 Décembre 2014,

Pour: 25

Contre : 0

Abstention : 0